

# Convention de réservation couchage + repas



## Entre les soussignés :

**Le Gîte auberge du château**, lieu dit le château 42430 St Marcel d'Urfé représenté par Floriane Callenaere-Brugirard gérante, numéro de siret : 418 936 191 000 26 .

## Et le client :

Monsieur /Madame :

Adresse :

Tel fixe:

Portable :

Email :

## IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Location du gîte est en demi-pension minimum

Nature de l'événement : Mariage – Anniversaire - Réunion famille- Autre

Nombre de personnes dormant sur place :

Nombre de personnes présentes à l'événement :

Date du séjour : **du...../...../..... à 9h00 au ...../...../..... 17h .**

Taxe de séjour 0,4€ par nuitée et par adulte de (+ de 12 ans)

Nombre d'adultes :..... et d'enfants ;.....

## Le client commande les prestations suivantes :

Formule apéritif

Déjeuner

Dîner

Petit dej ou brunch

Nombre de personnes approximatif.....

Nombre de personnes approximatif.....

Nombre de personnes approximatif.....

Nombre de personnes approximatif.....

## La location du gîte en demi-pension minimum comprend :

Une nuitée de 9h le jour de l'arrivée jusqu'à 17h le jour du départ

Les repas et prestations indiquées plus haut .

Le gîte avec ses 50 couchages Quand vous louez le gîte , les lits des chambres sont faits, dans les dortoirs et pour les lits amovibles il faut apporter un sac de couchage, les taies, oreillers et draps housses sont fournis . Le gîte du haut n'est pas accessible en fauteuil roulant .

Les salles Raybe et Albon au rez de chaussée : seront le lieu de service des repas commandés par le client

Des extérieurs et des équipements suivants :

Les apéritifs et vins d'honneur pourront être servis en extérieur en fonction du temps.  
Vous pouvez profiter du parc et des espaces verts devant le gîte ainsi que la terrasse .  
Les tables, chaises de la terrasse ainsi que les deux grandes tables en bois de la chapelle et devant l'auberge.

D'un barbecue à roulettes .( Charbon de bois non fourni)

Le matériel professionnel de la broche n'est pas à disposition des clients .

### **( En option)**

1-Matériel de sono : location de deux enceintes dont une pré-amplifiée sur pied, jeux de lumière :100€ pour le weekend. Facilement déplaçable avec technologie bluetooth connectique jack et micro .

2-Nuitée supplémentaire : 850€

3-La cuisine à l'étage : 25€ la journée

Si utilisation de la cuisine, prévoir des sacs poubelle, torchons, pastilles pour lave vaisselle, paic citron et produits pour le sol. Nettoyage obligatoire par vos soins\*

\* le matériel (balai, serpillière pour des sols) sera fourni par le gîte auberge du château

## **Récapitulatif prestations**

Location du gîte		850,00 €
Taxe de séjour	0,4 x .....	
Repas	x	
Option 1	100€ x .....	
Option 2	850€ x .....	
Total TTC		
ACOMPTE à verser à la signature du présent contrat		

Je soussigné M..... déclare être d'accord sur les termes de la convention de location, des engagements et du règlement du gîte auberge du château qui lui ont été énoncés.

CETTE RESERVATION PRENDRA EFFET si nous recevons à notre adresse avant le .....

\*Un exemplaire de la présente convention daté et signé et l' ACOMPTE de .....

Pour le Gîte auberge du château  
Floriane Callenaere-Brugirard

Le CLIENT

(signature avec la mention lu et approuvé)

A St Marcel D'Urfé le 16/04/18

## Le règlement :

## Avant votre séjour

- 1. ACOMPTE** : Un acompte sera versé à la signature du contrat de location du **Gîte auberge du château** qui permettra la validation de la réservation du gîte. En cas d'annulation par le client, il restera redevable de la totalité de la somme due au le **Gîte auberge du château** et ne pourra prétendre à une autre date en compensation.
- 2. ASSURANCE** : Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait ou de ses convives . Il est invité à souscrire un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.
- 3. DEPOT DE GARANTIE** : lors de son arrivée le client s'engage à verser un dépôt de garantie égale a 3000€ sous forme de deux chèques non encaissés : l'un de 500€ correspondant au forfait petit casse et l'autre de 2500€. Ce dépôt de garantie sera restitué au client à l'issue et en fonction de l'état des lieux prévu au paragraphe 9. A défaut, il pourra être encaissé par le Gîte auberge du château après envoi d'une lettre d'information recommandée avec AR au client pour l'informer des manquements constatés aux règles édictées dans le présent contrat et dans les différentes consignes d'utilisation .

## Pendant votre séjour

- 4.** Le CLIENT respectera les consignes et règlements affichés dans l'enceinte du GITE qui régissent le fonctionnement intérieur de l'établissement. Il est rappelé l'interdiction de fumer dans tous les lieux publics qui s'applique de fait au GITE.
- 5.** Le CLIENT s'engage à respecter la charte du GITE dont il a pris connaissance ce jour et notamment les articles relatifs au respect de l'environnement (tri sélectif, nuisances sonores, consommation d'énergie...)
- 6.** Aucun véhicule ne stationnera dans l'enceinte de la cour pour des raisons de sécurité (accès pompiers)
- 7.** La présente location ne comprend pas la fourniture des repas, des boissons ni des animations en dehors de ceux réservés plus haut. Le CLIENT en fera son affaire personnelle. Il n'est pas prévu non plus dans la présente la fourniture du personnel de service ou autres. Le règlement final devra être effectué avant le départ du client sans délai d'encaissement.
- 8.** Le CLIENT s'engage à utiliser les éléments loués, les accessoires et matériels mis à disposition conformément à leur destination et à l'image d'un bon père de famille. Il devra remettre en place tous les objets ou mobiliers qu'il aura déplacé. Il devra respecter les consignes d'utilisation et de sécurité exposées dans l'enceinte du **Gîte auberge du château**.

## Après votre séjour

- 9.** Dans les jours qui suivent la fin de la manifestation, il sera établi un état des lieux par le **Gîte auberge du château** permettant ou non la restitution du dépôt de garantie visé ci-dessus. Le CLIENT pourra y assister. Toute dégradation, disparition, altération ou autre sera supportée par le CLIENT et facturée au prix du remplacement à neuf.
- 10.** Il appartient au CLIENT de faire remarquer avant le commencement de son événement au **Gîte auberge du château** les éventuels écarts qu'il aurait constatés avec l'inventaire des matériels mis à sa disposition dans l'enceinte du Gîte auberge du château. A défaut, c'est l'inventaire du **Gîte auberge du château** qui fera foi. De même, il est de la responsabilité du CLIENT de faire état des objets cassés ou manquants ainsi que des dégradations des locaux, des extérieurs ou du matériel qu'il constaterait préalablement à son événement.

Le nettoyage des abords extérieurs (mégots, papiers, plastiques...) fait partie intégrante des devoirs du CLIENT .

## Votre engagement quand vous louez le gîte en gestion libre :

### **L'ENVIRONNEMENTAL**

**Tri sélectif** : Le tri des déchets est obligatoire. Le CLIENT sera responsable de l'évacuation des déchets en verre, en plastique et poubelles qu'il aura produit durant son séjour. Les cartons devront être réduits et seront gérés par le **Gîte auberge du château**. Des poubelles de tri sont à la disposition du client. Des containers de tri sélectif se situent au lieu dit Gaudran à 300 mètres du gîte.

**Nuisances sonores** : Il n'y a pas de contrainte horaire au **Gîte auberge du château**; en contrepartie, le CLIENT s'engage à respecter le voisinage : les enceintes devront rester dans la salle et tournées vers la cour avec un volume sonore inférieur à 85 décibels . Les cris et hurlements sont proscrits à l'extérieur. Aucune forme de musique ne sera tolérée dans le parc de la chapelle après 22h.

**Consommations d'eau et d'énergie** : Le CLIENT s'engage à maîtriser ses consommations d'eau et d'énergie et à veiller à ne pas gaspiller ces ressources.

**Les lanternes biodégradables et feu d'artifice** : sont proscrites dans l'enceinte de la propriété .

### **LE MATERIEL**

**Décoration de la salle** : Le CLIENT ne fera aucune marque indélébile sur les murs, sols, plafonds ou tout autre élément mobilier ou immobilier, intérieur ou extérieur du Gîte auberge du chateau. (Clous, vis, scotch puissant, marqueurs, colle, etc...). **Les tables et les chaises seront déplacées en les portant.**

**Utilisation de la cuisine** : lors de l'état des lieux une explication et diverses recommandations seront faites sur le fonctionnement des différents appareils, le CLIENT s'engage à les respecter et à prendre soin du matériel .

**Mobilier** : Le mobilier qui est à la disposition du CLIENT devra être remis en place après utilisation. Il veillera à rendre le matériel dans le même état qu'il l'aura perçu.

**Barbecue** : Le barbecue devra être nettoyé et rangé par le CLIENT après utilisation (évacuation des cendres, ramassage des résidus de cuisson)

### **LA SECURITE**

**Bougie** : Dans tous les locaux du **Gîte auberge du château** les bougies sont interdites sauf si la flamme est protégée par un photophore.

**Machine à fumée** :sont interdites dans l'enceinte des locaux du **Gîte auberge du château**.

**Les véhicules** : Ils resteront sur les zones de parking prévues à cet effet, le stationnement ne se fera pas dans l'enceinte de la cour (accès pompier )

**Jeux**: Les jeux et équipements d'extérieur sont sous la responsabilité du CLIENT et de ses invités ;le **Gîte auberge du château** se décharge de toutes responsabilités si jamais un accident devait survenir.

### **La capacité d'accueil autorisée**

**A-en gestion libre**: couchage 50 prs , salles et parc 80prs

**B- Avec repas servis par le Gîte auberge du château** : couchage 50prs , salles et parc 120 prs

Aucune tente, camping car ne seront admis pour augmenter la capacité de couchage des lieux.

### **LE COMPORTEMENT**

**Ménage**: Le CLIENT s'engage à nettoyer consciencieusement les deux salles de l'auberge ainsi que la cuisine à l'étage. Le nettoyage des chambres, sanitaires et parties communes est compris dans le tarif de location, toutefois si la direction estime que certaines parties du gîte nécessitent une intervention du client, cela lui sera demandé avant son départ ( vomies,urine...)

**Espaces verts et extérieurs** : Les fleurs et les plantations sont fragiles. Le CLIENT en prendra soin et il veillera à ce que les mégots de cigarettes et autres déchets (confettis, pétales...) soient ramassés avant son départ.

**Les enfants** : Les parents veilleront à ce que leurs enfants soient respectueux de cette charte au même titre qu'eux mêmes. Les jeux et équipements mis à disposition à l'extérieur et intérieur de notre gîte sont sous la responsabilité du CLIENT et le **Gîte auberge du château** se décharge de toutes responsabilité si jamais un accident devait survenir.